



HAITI:

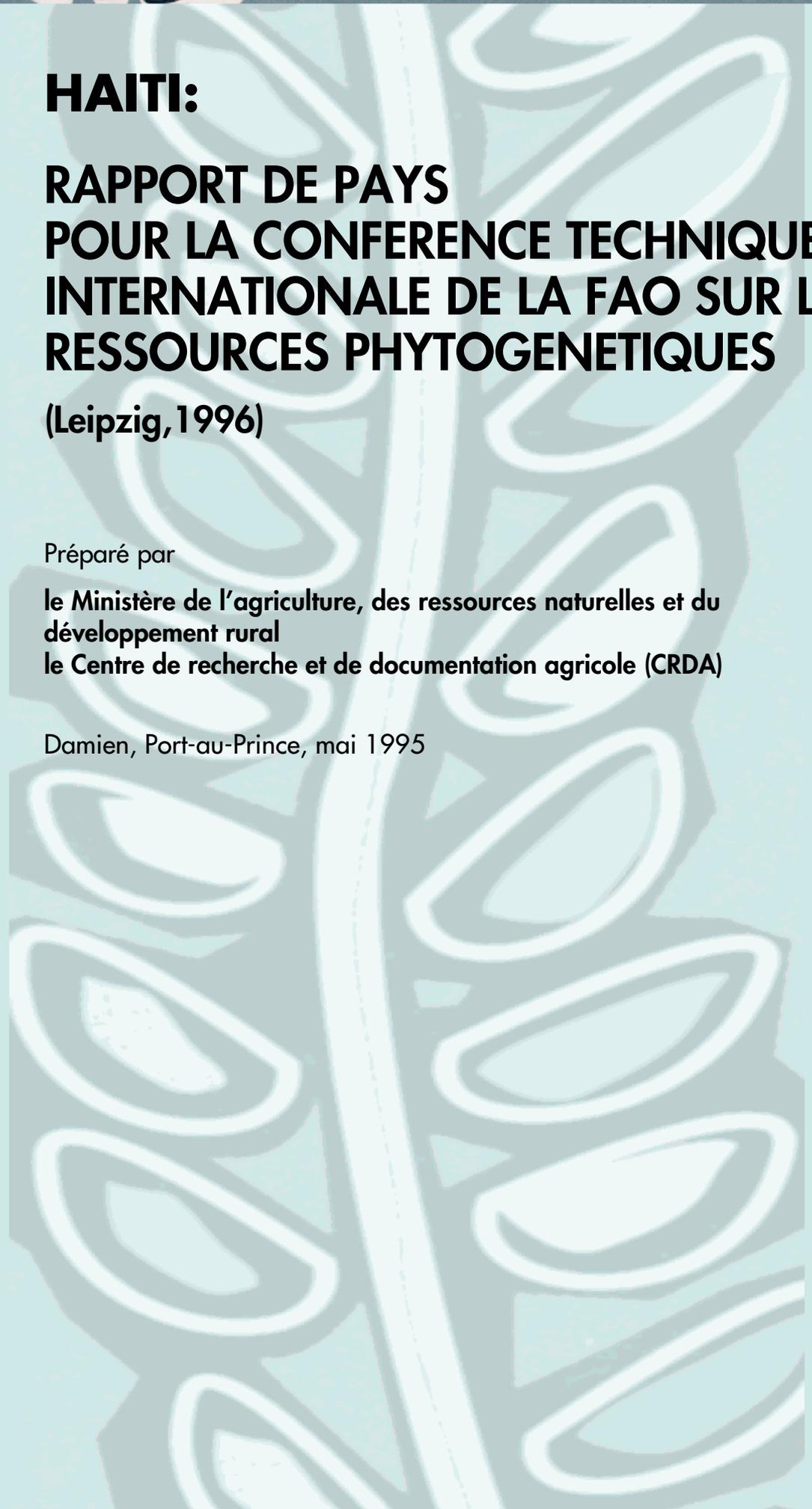
**RAPPORT DE PAYS
POUR LA CONFERENCE TECHNIQUE
INTERNATIONALE DE LA FAO SUR LES
RESSOURCES PHYTOGENETIQUES**

(Leipzig, 1996)

Préparé par

**le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du
développement rural
le Centre de recherche et de documentation agricole (CRDA)**

Damien, Port-au-Prince, mai 1995





Note d'information de la FAO

Ce rapport de pays a été préparé par les autorités nationales dans le contexte du processus préparatoire à la Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques, Leipzig, (Allemagne), 17-23 juin 1996.

Ce rapport a été rendu disponible par la FAO à la requête de la Conférence technique internationale et n'engage que la responsabilité des autorités nationales. Les informations qui y sont contenues n'ont pas fait l'objet de vérifications de la part de la FAO, et les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement les vues et les politiques de la FAO.

Les appellations employées dans cette publication, la présentation des données et les cartes qui y figurent n'impliquent, de la part de la FAO, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Table des matières

CHAPITRE 1 INTRODUCTION	4
CHAPITRE 2 RESSOURCES PHYTOGENETIQUES INDIGENES	6
CHAPITRE 3 PROGRAMMES NATIONAUX DE CONSERVATION	10
3.1 INSTALLATION DE STOCKAGE	10
3.2 DOCUMENTATION	11
3.3 LES RESSOURCES SYLVOGENETIQUES	12
CHAPITRE 4 UTILISATIONS DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES A L'INTERIEUR DU PAYS	14
CHAPITRE 5 BUTS NATIONAUX, POLITIQUES, PROGRAMMES ET LEGISLATION	16
CHAPITRE 6 COLLABORATION INTERNATIONALE	18
CHAPITRE 7 BESOINS NATIONAUX ET OPPORTUNITES	19
CHAPITRE 8 PROPOSITIONS NATIONALES POUR UN PLAN D'ACTION	21
Bibliographie	22
Liste des abréviations	23



CHAPITRE 1

Introduction

La République d'Haïti représente le tiers occidental de l'île du même nom, qu'elle partage avec la République Dominicaine. Elle fait partie des grandes Antilles, et couvre une superficie de 27 750 km² (Figure 1). Son relief d'ensemble est particulièrement accidenté avec de nombreux sommets dépassant 1 500 à 2 000 m. Elle est bornée au nord par l'Océan Atlantique, au sud par la mer des Caraïbes, à l'ouest par le golfe de la Gonâve et à l'est par la République Dominicaine. Elle se situe entre les parallèles 17°36' et 19°54' de latitude nord et 68°20' et 74°29' de longitude ouest.

Le climat de la République d'Haïti est de type subtropical Holdridge, 1971) avec une moyenne annuelle de température comprise entre 24°C et 27°C (maximum 44°C et minimum 1°C). Ses précipitations moyennes annuelles oscillent entre 400 et 4 000 mm. Holdridge (1971) a identifié neuf zones écologiques qui sont: forêt très humide de montagne, forêt pluvieuse de montagne de basse altitude, forêt très humide de montagne de basse altitude, forêt pluvieuse de la zone subtropicale, forêt très humide de la zone subtropicale, forêt humide de la zone subtropicale, forêt sèche de la zone subtropicale, forêt épineuse de la zone subtropicale.

Haïti possède des ressources limitées en sols (80% de montagne à pente supérieure à 20%) afin d'assurer sa couverture alimentaire et promouvoir en partie son développement économique et social (Jean Pierre, 1981). A ce niveau selon cet auteur, son principal problème réside semble-t-il moins dans une limitation absolue de ses ressources que dans une gestion rationnelle (exploitation, conservation) et une meilleure répartition spatiale de sa population.

Sa population est estimée à plus de 6 millions d'habitants dont la grande majorité tire leur subsistance de l'agriculture. Son taux de croissance démographique est de 1.6% et l'espérance de vie de ses concitoyens serait de 54 ans (Magny, 1991).

L'agriculture reste et demeure le secteur primordial de l'économie haïtienne. En effet, non seulement elle fournit du travail (75% de la force active de travail en 1989) mais encore contribue à plus de 30% du PIB national. Cependant, la situation de crise qui prévaut dans le pays au cours de ces dernières années a eu un impact négatif sur le développement du secteur primaire. Ainsi, les exportations s'amenuisent et on assiste à une importation massive de vivres et denrées agricoles que le pays aurait pu normalement



produire. On estime qu'il y a un déficit alimentaire oscillant entre 20 et 25%. On est en train de déployer des efforts visant à corriger cet état de fait. La tendance actuelle en matière de production agricole se définit par une politique de sécurité alimentaire visant à tirer profit du désengagement de l'état dans les activités d'exécution, tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé et sa compétitivité. Aussi le pays espère-t-il tirer enfin profit de sa situation géographique et avoir un avantage comparatif sur certains pays pour les produits dont il maîtrise efficacement la production.

De plus, on sait que les ressources phytogénétiques représentent non seulement la principale source alimentaire de la majorité de la population, mais encore fournissent les matières premières des secteurs industriel et artisanal: plantes médicinales, boissons rafraîchissantes, construction de balais, chaises mahogany, paniers, etc.



CHAPITRE 2

Ressources phytogénétiques indigènes

Au point de vue historique, l'île d'Haïti a été visitée et explorée par plus d'une centaine de botanistes appartenant à différents pays du monde (Kebreau, 1960). Les espèces collectionnées ont enrichi les herbiers et les musées de Paris, de Berlin, de Stockholm, de Londres, de Rome, de Washington et autres. Des botanistes de réputation mondiale tels: Plumier, Urban, Grisbach, Linne, Burman, Shwartz, de Candolle, Eckman, ont minutieusement décrit ses ressources phytogénétiques. Le Dr Erick Léonard Ekman, ce géant parmi les herboristes qui ont exploré le pays, dans une conférence donnée à la société d'histoire et de géographie d'Haïti a dit: "que sans exagérer, Haïti est le berceau de la botanique historique de l'Amérique, puisque, en effet, l'exploration botanique de l'île commence en 1669 avec le prêtre français Charles Plumier, Botaniste du Roi (Kebreau, 1960).

Aussi est-il remarquable de signaler que l'Ile d'Haïti possède 6 000 espèces différentes de plantes vasculaires dont 4 500 phanérogames et un pourcentage élevé soit 45% de plantes endémiques (Kebreau 1960). Cependant, après une exploration systématique de la République d'Haïti, en 1929 Eckman avait recensé un endémisme de l'ordre de 37%.

D'un autre coté, d'après la flore d'Haïti, de Barber et Dadeau, citée par Robar (1984), l'île d'Haïti, possède, en ne considérant que les Cormophytes, approximativement 5 000 espèces végétales réparties suivant le Tableau 1.

Tableau 1: Espèces de cormophytes identifiées en Haïti

Groupe	Ordre	Famille	Genre	Espèce
Ptéridophytes	8	16	71	435
Gymnospermes	2	3	8	13
Monocotylédones	10	28	249	805
Dicotylédones Apétales, Dialypétales	23	110	570	2 256
Gamopétales	10	39	377	1 442
Total	53	196	1 275	4 951

Sources: Robar, 1984

Comme on peut le remarquer, l'inventaire ne peut être qu'approximatif autant pour les plantes indigènes dont on découvre encore de nos jours de nouvelles espèces que pour les plantes exotiques dont l'introduction est



continue. D'après Liogier (1974) cité par (Robar, 1984), 500 à 600 espèces végétales auraient été introduites soit volontairement ou involontairement en Haïti. Le Tableau 2 montre les espèces indigènes et introduites, identifiées par cet auteur.

Quant aux micro organismes (bactéries, champignon, virus), on n'a pas encore réalisé l'inventaire de ces ressources. Il en est de même des plantes aquatiques dont on dit que son paysage sous-marin avec ses espèces endémiques d'éponges et de coraux, est considéré par nombre d'experts, comme l'un des plus extraordinaires au monde.

En ce qui a trait au palétuvier, on a estimé à 25 000 ha sa superficie initiale qui, déjà en 1987, était passée à 12 000 ha. Actuellement, celle-ci se réduit encore plus compte tenu des méfaits de l'embargo et de son utilisation pour la fabrication du charbon de bois. Or ils jouent un rôle important dans la conservation des ressources phytogénétiques (épiphytes).

Tableau 2: Liste des familles des plantes les mieux représentées dans la flore d'Haïti

Familles	Genres	Espèces spontanées (indigènes)	Espèces introduites
Légumineuses	-	308	22
Papillonacées	54	184	15
<i>Caesalpinia</i>	13	70	4
<i>Mimosae</i>	15	54	3
<i>Polypodiaceae</i>	49	317	7
<i>Synantheraceae</i>	53	300	20
<i>Rubiaceae</i>	54	250	4
<i>Poaceae</i>	76	235	nombreuse
<i>Euphorbiaceae</i>	41	220	2
<i>Orchidaceae</i>	53	183	-
<i>Melastomataceae</i>	19	164	-
<i>Cyperaceae</i>	15	133	-
<i>Myrtaceae</i>	15	127	-
<i>Piperaceae</i>	6	125	-
<i>Solanaceae</i>	15	96	8
<i>Borraginaceae</i>	8	98	3
<i>Urticaceae</i>	8	91	-
<i>Malvaceae</i>	18	82	4
<i>Liliaceae</i>	8	7	11
<i>Labiace</i>	18	69	9
<i>Verbenaceae</i>	20	66	2
<i>Cactaceae</i>	9 (10)	34	?



Familles	Genres	Espèces spontanées (indigènes)	Espèces introduites
<i>Convolvulacae</i>	14	65	9
<i>Malpighiacae</i>	8	56	-
<i>Loranthacae</i>	14	56	-
<i>Apocynacae</i>	8	52	9
<i>Acanthacae</i>	24	51	1
<i>Bromeliacae</i>	8	50	1
<i>Palmae (Arecacae)</i>	23	31	12
<i>Anacae</i>	9	19	4
<i>Lauracae</i>	8	17	3

Source Robar, 1984

En 1492, les colons étaient émerveillés par la beauté naturelle de l'île et surtout par son développement agricole. Les Arawaks ou Tainos cultivaient la plupart des espèces que nous connaissons aujourd'hui. Toutefois, le pivot des systèmes de culture était indiscutablement le manioc. On en connaissait au moins 6 variétés. Il s'agissait de manioc amer dont les Tainos extrayaient l'acide prussique. Dans le champ, ils associaient au manioc selon les milieux de l'arachide, du tabac, des haricots ou encore le maïs, (Sacad et Famv, 1993).

Les espagnols découvrirent ces plantes qui étaient totalement nouvelles pour eux mais qu'ils ne manqueront pas de rapporter de leurs voyages amorçant ainsi la mondialisation de la diffusion des espèces végétales cultivées. Il y avait à ce moment en Haïti de grandes superficies cultivées avec des racines (manioc), une espèce de fève (le haricot) et une espèce de blé appelée maïs qui était très savoureux, cuit au four ou bien séché, réduit en farine (journal de Colomb).

D'après Oviedo, cité par (Roumain, 1943) les Tainos cultivaient trois variétés de maïs qui étaient récoltées, l'une après 4 mois, l'autre après 3 mois et la dernière après deux mois.

De plus, c'est en Haïti que les espagnols ont découvert le mani auquel aucune plante de Castille ne peut être comparée. Il s'agit de l'arachide. Les "frijoles" les haricots complètement inconnus en Europe. Les indiens consommaient par contre les fèves; il y avait au moins deux espèces de piments (aji en taino).

On connaissait la culture du coton que l'on filait et tissait, du sisal dont on faisait des cordages et du tabac avec lequel on roulait de petits cigares qui n'allaient pas tarder à séduire les marins espagnols.

On trouvait aussi les ignames "cousse couche" *Dioscorea trifida* et des patates douces dont on connaissait alors au moins trois variétés différentes.



Globalement les tubercules dominaient les associations de culture comme c'est le cas général, même encore actuellement dans les systèmes agricoles des tropiques humides (Sacad et Famv, 1993).

Depuis plus de cinq siècles, les ressources phytogénétiques du pays sont menacées par l'action immodérée de l'homme qui n'a jamais modifié son comportement à leur égard. Ainsi assiste t-on impuissant à la destruction quasi journalière de ses ressources par des pratiques erronées telles: le brûlis, la coupe systématique des arbres, et arbustes pour satisfaire les besoins primaires immédiats de sa population etc. D'ailleurs même l'herbier d'Eckman riche de 7 000 échantillons, conservé au MARNDR, n'a pas été épargné. Il s'ensuit donc une érosion génique prononcée, surtout après les calamités naturelles: sécheresse, cyclone, inondation, épidémie.

Azael a décrit approximativement 85 variétés de cultures vivrières qu'on rencontre dans le pays.



CHAPITRE 3

Programmes nationaux de conservation

Des programmes nationaux de conservation ont été élaborés mais leur impact a été faible par rapport à leurs objectifs de départ.

Le projet conjoint MARNDR/CRDA/Arkansas University/USAID plus connu sous le nom de Agricultural Development Support II (ADSII) a réalisé un inventaire quasi exhaustif des cultures vivrières et leur conservation *in situ* et *ex situ* (ADSII, 1984).

Les espèces végétales considérées représentaient principalement des espèces vivrières: Céréales, légumineuses, racines et tubercules. Le matériel végétal se trouvait entreposé à l'intérieur d'une chambre froide. Certaines espèces étaient préservées au lieu d'origine sous forme de vergers: café, cacao, etc.

De plus, la création de parcs nationaux notamment le Parc Macaya, le parc la Visite a contribué également à la conservation de diverses ressources génétiques délimitées par l'aire des parcs.

Les petits cultivateurs assurent la conservation de leurs semences soit par le biais du stockage soit par l'échange saisonnier de semences au moment des semis. De plus, par tradition, le paysan conserve à proximité de sa maison une parcelle comportant certaines espèces fruitières et des espèces médicinales.

Actuellement, le Projet PLUS par le biais du SECID réalise des travaux de conservation d'essences forestières. Il gère plus de 46 vergers localisés dans diverses zones du pays (Figure 1).

3.1 INSTALLATION DE STOCKAGE

La MARNDR dispose de 2 centres de stockage à long terme qui présentent tous des défauts techniques. Le PADF dispose d'un centre de stockage à moyen terme et ORE est en train de monter son centre de stockage à long terme.



Le pays souhaiterait former une banque de gènes afin de préserver les ressources génétiques du pays à partir de structures pouvant parer aux problèmes de l'énergie électrique et/ou envisager la conservation à l'extérieur du pays.

3.2 DOCUMENTATION

Dans le domaine de la documentation, le pays est confronté à de sérieux problèmes qui se sont aggravés lors de la crise politique internationale des trois dernières années. Il y a présentement le problème du manque d'informations parce que certaines études restent à faire:

- les epiphytes
- plantes fourragères
- espèces sauvages
- les herbes aquatiques
- plantes ornementales

Il faudrait faire un relevé de tout ce matériel végétal et investiguer leur potentiel d'utilisation tant à l'échelle local qu'à l'échelle industrielle.

Il y a le problème de circulation et/ou disponibilité de l'information; les rapports d'études circulent en cercle fermé; il y a également un manque de coordination de l'action pouvant permettre de réunir toute l'information locale et d'en faire une gestion rationnelle.

La documentation étrangère fait également défaut. Les publications récentes n'arrivent pas toujours au niveau des techniciens. Ce n'est que récemment que le SECID a permis au pays a permis au pays d'être inter-relié au réseau internet et on travaille pour des inter-relations avec d'autres réseaux.

Des travaux d'évaluation et de caractérisation ont été réalisés à maintes reprises. Cependant, ces dernières ont été suspendues lors de la crise faute de financement. Toutefois, le CRDA (Centre de recherche et de documentation agricole) compte incessamment relancer ces genre d'activités.

Certaines actions sont en cours pour la régénération du matériel génétique:

Le CRDA travaille activement à l'amélioration des ressources par l'introduction de matériel amélioré adapté.



L'institution ORE réalise des croisements sur des cultures vivrières à des fins d'amélioration: maïs, sorgho, haricot. ORE a également introduit de nouvelles souches d'avocatier, manguier et certains citrus.

Le SECID a démarré des activités de régénération de certaines espèces forestières par l'introduction de matériel végétal plus performant et le croisement avec les essences locales.

3.3 LES RESSOURCES SYLVOGENETIQUES

Le SECID a développé un programme d'amélioration forestière initié en mai 1987. L'objectif final était d'arriver à gérer, améliorer et conserver le matériel forestier. Le SECID s'est penché sur des espèces de bois précieux et des espèces de bois d'oeuvre. Un total de 660 arbres présentant des caractères phénotypiques désirables, appartenant à 40 espèces ont été sélectionnés. La plupart sont représentés par leur progéniture dans les vergers à graines, les essais de descendance et les arboreta établis à travers Haïti. Le projet PLUS a également réalisé un relevé d'espèces de palmes en vue de leur collection et leur conservation (Tableau 3)

Le SECID a à son actif 50 vergers contenant 16 espèces dans 11 sites à travers le pays. Ces vergers fournissent des semences à la communauté (Figure 1)

Cinquante deux essais de provenance et de progéniture ont été établis pour 28 espèces sur 21 sites (Figures 2). Sept arboreta, dont cinq ont été retenus, ont été réalisés à travers le pays. (Figure 3)

En 1989, l'IRG s'est lancé dans un programme de conservation de palmiers endémiques en voie de disparition avec le concours du jardin botanique de New-York (Timyan, 1993).

Le PADF a réalisé des recherches autour de certains problèmes liés aux espèces forestières notamment problèmes de germination du frêne, *Simaruba glauca* var *Latifolia*, problèmes de maturité des semences de *Columbrina arborescens*, facteurs de stockage contrôlant la longévité du Neem, *Azadirachta indica*.



Tableau 3: Relevé d'espèces de palmes réalisé par le Projet PLUS

Espèce	Condition
<i>sp. Acrocomia aculeata</i>	
<i>sp. Attalea crassipatha</i>	(en danger)
<i>Bactris plumeriana</i>	
<i>Calyptronoma rivalis</i>	
<i>Cocothrinax argentea</i>	
<i>Cocothrinax concolor</i>	
<i>Cocothrinax ekmanii</i>	(extinct)
<i>Cocothrinax gracilis</i>	
<i>Cocothrinax montana</i>	
<i>Cocothrinax spissa</i>	
<i>Cocothrinax scoparia</i>	
<i>Copernicia ekmanii</i>	(endémique)
<i>Copernicia berterivana</i>	
<i>Geonoma oxicarpa</i>	
<i>Prestoea montana</i>	
<i>Pseudophoenix lediniana</i>	
<i>Pseudophoenix sargentii</i>	
<i>Pseudophoenix venifera</i>	
<i>Roystonea hispaniolana</i>	
<i>Sabal domingensis</i>	
<i>Sabal causiarum</i>	
<i>Thrinax morrisii</i>	
<i>Thrinax radiata</i>	

Source: Timyan, 1993



CHAPITRE 4

Utilisations des ressources phylogénétiques a l'intérieur du pays

Haïti est un pays à économie axée sur l'agriculture et les ressources phylogénétiques représentent sa principale richesse. En effet, c'est à partir d'elles que les agriculteurs produisent les principales cultures vivrières et les denrées d'exploitation. Les techniciens les utilisent comme parent dans les programmes d'amélioration génétiques. Les matériels génétiques provenant d'autres sources sont utilisés soit directement (La Maquina 7827, Comayagua 8528, CICA8, CMC40 etc.) ou comme source de gènes dans les programmes d'hybridation.

Les ressources phylogénétiques servent également dans la production de charbon de bois qui représente un fléau dans la destruction des ressources phylogénétiques du pays. On estime la consommation nationale d'arbres à 5 millions de m³, dont 1 million de m³ sont transformés en charbon. Si on considère que le pays ne plante que 20 millions d'arbres par an avec un taux de survie de l'ordre de 40%, on peut facilement en déduire le déficit qui s'ensuit.

Les ressources phylogénétiques sont utilisées par les Haïtiens pour résoudre leur problèmes de santé (plantes médicinales). Aussi, les rencontre t-on aux abords des maisons des paysans et chez les prêtres du Vodou. Ces derniers font un grand usage des ressources phylogénétiques du pays pour réaliser leurs oeuvres de guérison et jouent un rôle important dans leur conservation.

La population les utilise dans les sous secteur agro-industriel et artisanal. En effet, elles entrent dans la préparation de certaines boissons rafraîchissantes telles: mabi, limonade, eau de vie à vertu spécifique (Asorosi, Zo devan), du thé et de certains produits d'exportation comme les paniers, mahogany etc.

Ainsi, comme on le sait déjà, l'assiette économique du pays est axée sur la production agricole qui avait fait d'elle la perle des Antilles de l'époque coloniale, mais qui actuellement ne cesse de se détériorer par différents facteurs dont les plus saillants sont:

- la coupe abusive des bois pour la fabrication du charbon;
- la perte considérable des sols;



- la colonisation des réserves et parcs naturels, par la population paysanne en quête d'un mieux être;
- l'accroissement de la population et sa migration vers des pays étrangers;
- l'absence d'un système national de gestion rationnelle des ressources phytogénétiques;
- les problèmes agraires qui empêchent le paysan de se fixer sur sa terre.



CHAPITRE 5

Buts nationaux, politiques, programmes et législation

Les programmes nationaux de mise en valeur et de l'utilisation des ressources phytogénétiques doivent être en relation étroite avec les objectifs et les priorités des programmes nationaux de sécurité alimentaire et par suite avec la politique agricole nationale et la politique de développement du pays. Tenant compte de ces considérations et en fonction des besoins immédiats, à court et long terme, les objectifs suivants peuvent être définis:

1. conservation et protection des ressources phytogénétiques menacées d'extinction;
2. identification et développement de germoplasme génétiquement supérieur;
3. développement de techniques d'amélioration et d'utilisation des ressources phytogénétiques appropriées aux programmes ruraux;
4. formation et éducation dans le domaine d'amélioration et de développement des ressources phytogénétiques;
5. mise en branle d'une plus grande conscientisation sur l'utilisation rationnelle des ressources phytogénétiques à travers les organismes concernés par ce domaine en Haïti;
6. appui au développement de la recherche de base et appliquée tout en promouvant des échanges scientifiques et techniques au niveau international qui renforcent le développement des ressources phytogénétiques;
7. identification des produits intéressants pouvant aller au marché national et international;
8. motivation des investisseurs haïtiens dans ce domaine, qui peut se révéler beaucoup plus rentable que les secteurs traditionnels.



Programmes nationaux

L'Etat est loin d'avoir le monopole de la décision et de l'action dans le domaine de la gestion des ressources phytogénétiques. Il dépend en grande partie des dons et des prêts extérieurs. Il y a d'énormes difficultés à orienter les actions des multiples organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans ce domaine. Toutes ces actions n'ont pas été conçues dans le cadre d'un programme national pouvant leur servir de référence. Cette multiplicité des interventions rend très difficile leur inventaire et l'évaluation des résultats.

Formation

L'absence de connaissance scientifiquement fondée de la gestion des ressources phytogénétiques constitue un handicap majeur pour la mise en valeur et la protection de ces ressources. Ceci s'explique par une absence de personnel d'encadrement en quantité et en qualité. Hormis le cas des projets financés par l'aide extérieure, l'encadrement de terrain est donc faible.

Depuis l'année 1985, on a innové à la Faculté d'Agronomie et de Médecine vétérinaire (FAMV) par l'introduction de connaissances spécialisées dans certains domaines. Mais jusqu'à présent l'aspect ressource phytogénétique est négligé. Il n'existe que des ingénieurs-agronomes qui ont acquis certaines connaissances spécialisées en phytotechnie et en sylviculture. Une aide internationale serait nécessaire dans la formation et le perfectionnement des cadres dans le domaine de la gestion et la conservation des ressources phytogénétiques.

Lois nationales

Plusieurs administrations sont en charge de la protection des ressources phytogénétiques du pays. Elles disposent d'un minimum de législation pour faire respecter les ressources phytogénétiques et pour obliger les citoyens à ne pas les surexploiter.

Ces lois, dont certaines relatives à la protection phytosanitaire, englobent l'importation ou l'exportation abusive des échantillons de plantes. Cependant l'Etat n'arrive pas encore à les faire respecter. Ceci justifie les besoins d'assistance juridique en matière de ressources phytogénétiques pour le pays en vue de mieux définir les conditions d'application de ces lois.



CHAPITRE 6

Collaboration internationale

Elle est extrêmement importante dans le cas d'Haïti. En effet, le pays salue et encourage les différentes initiatives des Nations Unies visant à laisser des options ouvertes aux futures générations. Ainsi, il a participé en 1992 à la Conférence de Rio et continue à apporter sa contribution dans les forum internationaux.

La République d'Haïti maintient des relations privilégiées avec les Centres internationaux de recherche agricoles. Ainsi a-t-elle bénéficié de l'appui de l'IRRI par le biais du CIAT pour le riz, du CIMMYT pour le maïs, de l'ICRISAT pour certaines légumineuses comestibles, et du CIP pour la pomme de terre.

Le pays participe avec les autres pays de la région dans les différents réseaux coopératifs tels: PRM pour le maïs, PROFRIJOL pour le haricot, PRECODEPA pour la pomme de terre. On est en pourparler pour intégrer le réseau des pâturages, celui de la patate douce et enfin le CRID NET pour le riz carabine.



CHAPITRE 7

Besoins nationaux et opportunités

L'environnement haïtien est fortement endommagé. L'effet de cyclones, de troubles politiques et plus récemment de l'embargo ont entraîné une accélération dans la destruction des ressources phytogénétiques et son environnement. De ce fait, une action rapide s'impose afin d'y apporter les correctifs nécessaires.

Le pays aurait besoin de:

1. Mettre en place un système national de gestion des ressources phytogénétiques;
2. Réaliser un inventaire exhaustif de ses ressources;
3. Elaborer un programme de multiplication à partir de pépinières surtout pour les espèces en danger;
4. Mettre sur pied dans l'immédiat avec l'aide de l'IPGRI des actions immédiates dans la valorisation des ressources phytogénétiques (mabi, thé);
5. Assurer la formation à tous les niveaux en mettant l'accent sur la gestion rationnelle des ressources phytogénétiques;
6. Evaluer le potentiel d'utilisation des ressources phytogénétiques dans l'industrie ou l'artisanat;
7. Clôturer les espaces destinés à la conservation de la flore, notamment les parcs nationaux;
8. Utiliser les fermes de l'état dans la conservation in situ des ressources phytogénétiques;
9. Elaborer et faire appliquer les lois pouvant assurer la protection des ressources phytogénétiques;
10. Réunir toute la documentation disponible et l'actualiser;
11. Encourager les investisseurs haïtiens à s'engager sur cette voie pour la reconstruction de l'économie nationale.



Opportunités

Les ressources phytogénétiques utilisées traditionnellement dans la préparation de potions médicinales, doivent être étudiées afin d'identifier les principes actifs qui seront concentrés soit sous forme de capsules et/ou de solution pour leur commercialisation.

Les ressources phytogénétiques entrant dans la préparation de thé peuvent subir éventuellement un séchage et mis en boîte pour la commercialisation, ou par lyophilisation.

Les "légumes-feuilles" reconnus pour leur potentiel en fer et autres principes chimiques peuvent entrer dans la production industrielle de biens nécessaires à la communauté nationale et internationale.

Certaines plantes aquatiques peuvent être utilisées dans la production de pesticide biologique ou de certaines vitamines.



CHAPITRE 8

Propositions nationales pour un Plan d'action

- Identifier les différentes entités et les partenaires locaux qui sont susceptibles de s'intéresser à la sauvegarde et l'utilisation des ressources phytogénétiques;
- Inventorier les matériels phytogénétiques du pays (plantes médicinales, essences forestières, épiphytes, les ressources aquatiques, etc.);
- Renforcer la législation nationale en cette matière;
- Définir les programmes nationaux aptes à arriver à la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources phytogénétiques du pays;
- Mettre en place un système national capable de veiller au développement de nos ressources phytogénétiques;
- Stimuler les investisseurs nationaux et étrangers dans la quête des ressources qui possèdent un potentiel d'utilisation industrielle immédiate;
- Former à tous les niveaux des ressources humaines intéressées au problème des ressources phytogénétiques.



Bibliographie

ADS II 1985. Final report, MARNDR, ADS II

AZAEL, A. 1994. Inventory of Crops Varieties in Haiti or with potential value in Haiti. SECID/AUBURN, PLUS - Report No. 20, 127p.

JEAN PIERRE, J. 1981. Ressources Naturelles et conditions socio-économiques en Haïti

KEBREAU, F. 1960. Contribution à l'étude des plantes médicinales et toxiques d'Haïti (Cours Miméographie) FAMV, Damien Port-au-Prince, 82p.

HOLDRIDGE, R.L. 1963. Ecologie d'Haïti. In. OEA 1971, Rapport de mission

MAGNY, E. 1991. Haïti, Ressources Naturelles, Environnement: Une nouvelle approche. Ed. Henry Deschamps, Port-au-Prince 251p.

ROBAR, G. 1984. Végétation de la République d'Haiti (Thèse de Doctorat es Sciences), Université Scientifique et Médicale de Grenoble, France. 213p.

SACAD, FAMV. 1993. Agriculture paysan et crise. Travaux sur l'agraire haïtien, tome I - Histoire agraire et développement, SACAD, France. 365p.

TIMYAN, J. 1993. Status of Seed Orchards and Tree Improvement Trials in Haiti and Plan of Activities 1993-1994. SECID/AUBURN, PLUS, Port-au-Prince. 72p.



Liste des abréviations

ADSII	Agricultural Development Support
CARE	Organisation non gouvernementale américaine
CIAT	Centro Internacional de Agricultura Tropical
CIMMYT	Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y trigo
CIP	Centro Internacional de la Papa
CRDA	Centre de recherche et de documentation agricoles
DPV	Direction de la production végétale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAMV	Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire
IICA	Institut interaméricain de coopération agricole
IPGRI	International Plant Genetic Resources Institute
MARNDR	Ministère de l'agriculture des ressources naturelles et du développement rural
ORE	Organisation pour la réhabilitation de l'environnement
PADF	Pan American Development Foundation
PLUS	Productivity Land Use System
PRECODEPA	Programa Cooperativo Reginal de Desarrollo de la Papa
PRM	Programa Regional de Maiz
PROFRIJOL	Programa Cooperativo Regional de Mejoramiento de la Produccion de Frijol



SECID South-East Consortium for International Development and Auburn University

USAID United States Agency for International Development



FIGURE 1

Emplacement de vergers établis par IRG et le SECID (90 - 91)

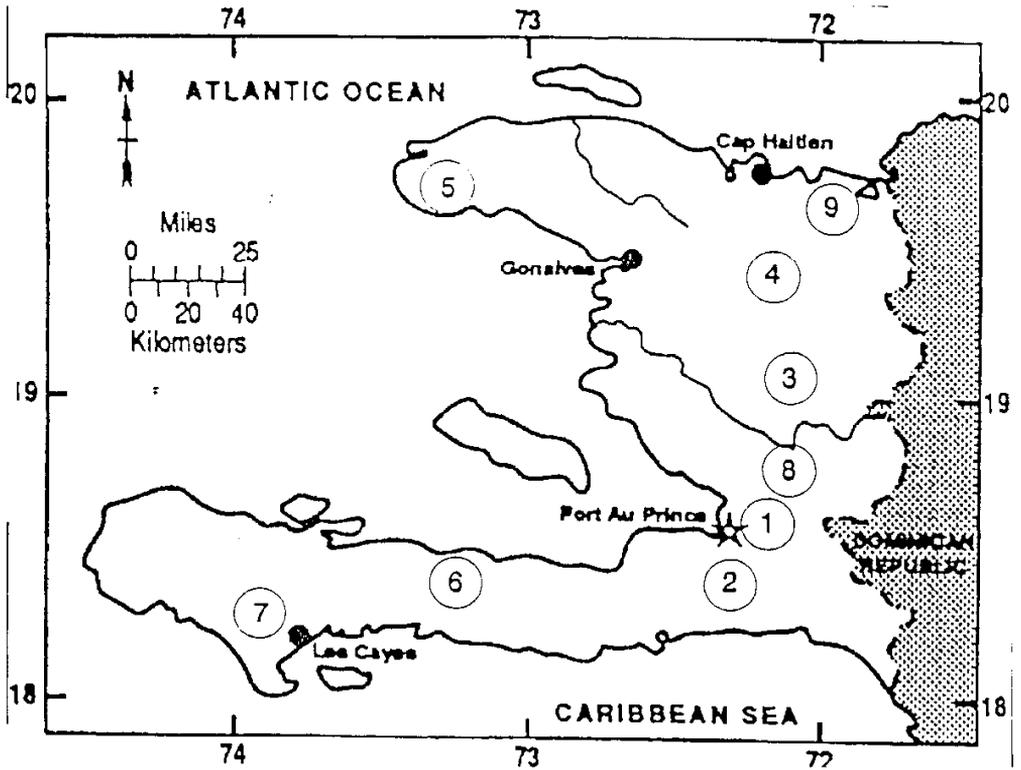


Figure 1 - Seed orchard sites established in Haiti by IRG (1988-1989) and SECID/AU (1990-1991). 1 = Roche Blanche, 2 = Viard, 3 = Marmont and Sapatè, 4 = Lapila and La Jeune, 5 = Bombardopois, 6 = Paillant, 7 = Laborde and Haut Camp, 8 = Mirebalais, 9 = Terrier Rouge.



FIGURE 2

Zones d'établissement des essais de descendants et de provenances de l'IRG (1988 - 1989) et du SECID/AU (1990 - 1991)

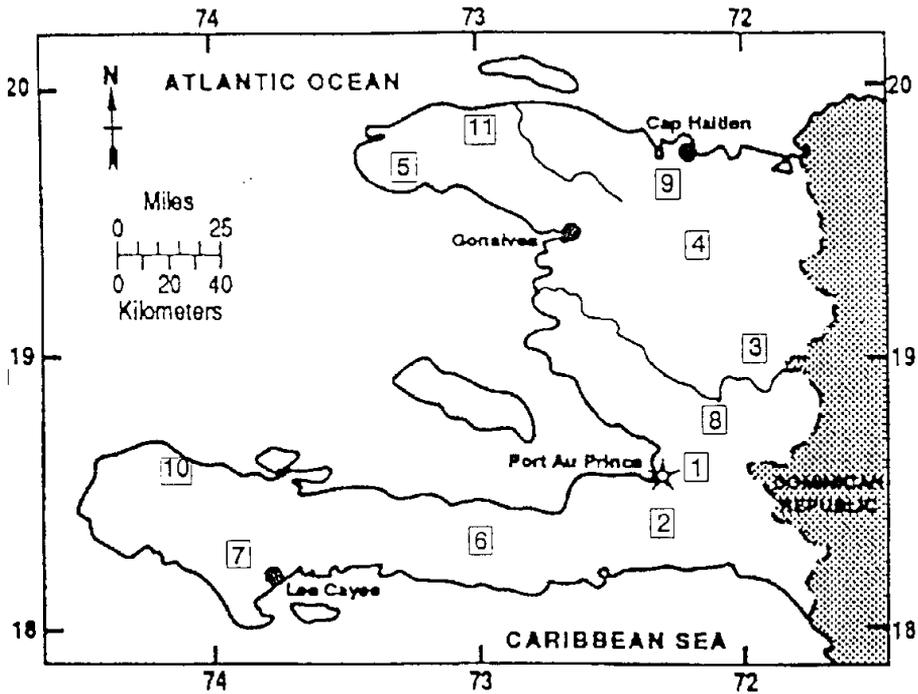


Figure 2 Progeny and provenance trial sites established in Haiti by IRG (1988-1989) and SECID/AU (1990-1991). 1 = Roche Blanche, 2 = Viard, 3 = Osedi, 4 = Lapila, 5 = Bombard, 6 = Labordette, 7 = Laborde, Bérault, Haut Camp and Pémel, 8 = Mirebalais, 9 = Crocra, 10 = Gélín and Prèvilé, 11 = Passe Catabois.



FIGURE 3

Localisation des Arboreta établis en Haïti 1990-1991
par le SECID ?AU

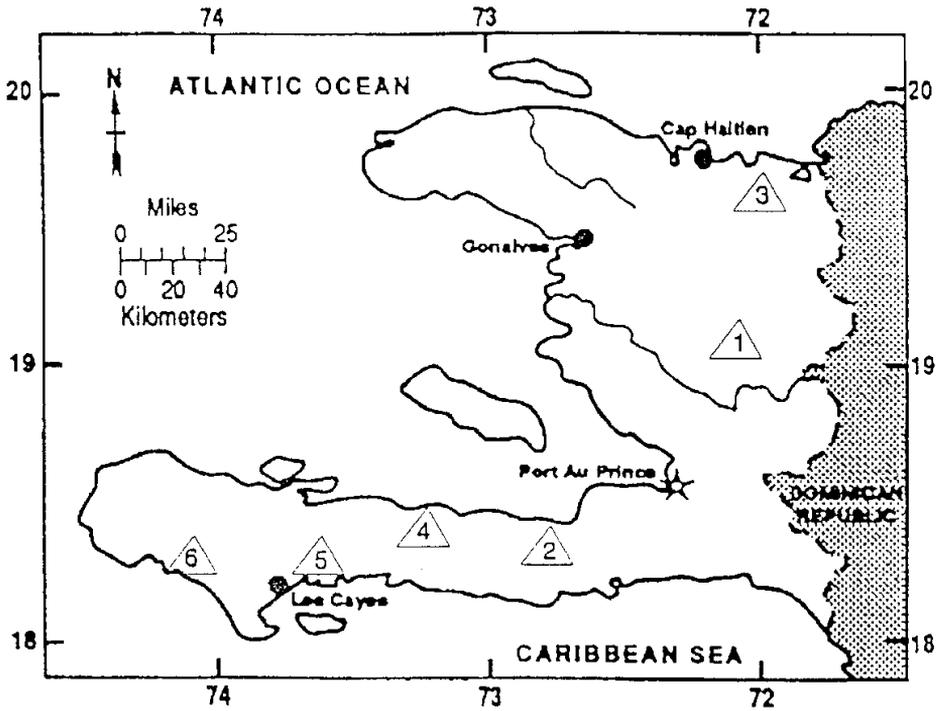


Figure 3 Arboreta sites established in Haïti 1990-1991 by SECID/AU. 1 = Marmont, 2 = Fauché, 3 = Terrier Rouge, 4 = Paillant, 5 = Sudre, 6 = Grande Plaine.